

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 15 (1927)
Heft: 4

Artikel: Fribourg au secours de Genève 1525-1526 [suite]
Autor: Naef, Henri
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817321>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FRIBOURG AU SECOURS DE GENÈVE*

1525—1526

par HENRI NAEF,
Conservateur du Musée gruyérien.
(Suite)

L'historiette de Bonivard est charmante, prenons-la pour ce qu'elle vaut. Béatrice, d'ailleurs, était sœur d'Isabelle, l'admirable fiancée de Charles-Quint; des négociations étaient en cours entre la France et l'Espagne. Il importait à Charles III d'être renseigné sur la ligne de cette grande politique, comme sur celle, plus immédiate, des Etats tout voisins; il ne pouvait l'être qu'à Turin. Un autre facteur enfin le détermina: le désir d'achever son œuvre de Genève, en circonvenant l'évêque, dont la tactique consistait à se dérober, pour n'avoir rien à accepter, ni rien à refuser. L'allocution d'adieu aux syndics le décèle. La temporisation risquait de gâter les choses plus que de les améliorer; la meilleure façon d'aboutir serait aussi la plus prompte. Et pour cela, l'union avec le prince de la cité, Mgr de La Baume, était indispensable. Seulement alors, les ambassadeurs de Savoie se présenteraient forts devant les arbitres confédérés.

De fait, le 12 décembre 1525, Charles de Savoie quittait la cité: aucun prince de sa maison n'y rentra jamais. La date du 12 décembre où l'on commémore à Genève la délivrance de 1602 a donc double titre à la reconnaissance nationale¹.

¹ Le secrétaire d'Etat Jean-Antoine Gautier l'a dit au XVII^{me} siècle déjà, et bien mieux: « Jour, à cet égard, autant heureux

Le duc pourtant avait eu raison de se fier aux magistrats qu'il avait matés; ce ne furent pas eux qui se cabrèrent. Le surlendemain du départ, soit le jeudi 14 décembre, ils réunirent le Cinquante. En réalité, ce conseil était assez spécial: plus de deux cents personnes avaient été convoquées, mais peu se présentèrent¹. Le Conseil épiscopal avait siégé en premier, et selon l'habitude prise, la navette

pour Genève, qu'il le fut soixante et dix-sept ans après la délivrance de l'Escalade qu'entreprit Charles-Emmanuel, petit-fils du duc qui, dans le temps dont nous parlons, persécutait si fort cette ville. » (*Histoire de Genève*, t. II, p. 221.) Sur les raisons politiques qui décidèrent le duc à quitter Genève, voir encore A. Segre, *Documenti di Storia Sabauda*, p. 27.

¹ « Consilium Lum. — Exposuit nobilis Montyonis sicuti in hoc consilio ut venirent fuerunt petiti ultra ducentum et pauci hic sunt... » (*R.C.*, t. X, p. 171.) M. Favre (*Combourgeois*, p. 72) suppose que le Conseil ordinaire, le Conseil épiscopal et « deux cents autres bourgeois » tinrent une séance commune. Cette opinion, nous paraît contestable. Elle repose sur une phrase de Balard (p. 32), ainsi conçue: « Le 14 jour de decembre fust tenu le conseil ordinayre et episcopal et ung grand conseil de plus de 200 demandez par lesquelz 3 conseilz a esté resolu et conclu... » etc. Mais nulle part il n'est dit que les délibérations se tinrent en groupe. Il y aurait eu déjà une difficulté dans la présidence. Le Registre du Conseil nous donne les noms des assistants. Outre ceux des conseillers ordinaires qui étaient quinze, on en trouve trente-six, soit en tout cinquante et un. Or, aucun de ces noms ne s'applique aux membres du Conseil épiscopal, et il serait inexplicable que ceux-ci n'eussent pas été mentionnés. D'autant plus que Balard nous dit un peu plus loin: « Aud. conseil episcopal furent Mons^r le vicayre, Mons^r l'official, Mons^r le juge de Vegio, Mons^r le juge Grossi et le secretayre Portery. » On ne saurait exprimer plus nettement que ce corps délibéra séparément. Le nombre de deux-cents personnes correspond à celui des convoqués, non des assistants. A ce propos, ce conseil du 14 décembre doit retenir l'attention de ceux qu'intéressent les origines du Deux-Cents à Genève. On fixe d'ordinaire sa naissance au 24 février 1526 (cf. G. Werner, *Les institutions politiques...* dans *Etrennes genevoises 1926*, p. 27 et suiv.), et on y voit, à bon droit, une imitation des Suisses. Toutefois, il est remarquable que cette institution eut des précédents sous la domination savoyarde et que le futur conseil commença par être une assemblée des chefs de famille.

se fit avec le Conseil ordinaire. Les syndics avaient leur religion faite lorsque s'assembla le Cinquante augmenté.

Le syndic Montyon répéta fidèlement ce qu'avait exprimé le duc, à savoir « que nos concitoyens qui sont dans les villes de Berne et de Fribourg avaient fait entendre aux seigneurs d'Allemagne... que toute la communauté est dans leurs dispositions, excepté cinq ou six, et que tout ce que nous avons écrit précédemment [aux cantons] le fut sans la licence ni le su de la communauté¹. » Puis il montra les lettres d'abolition que le duc avait accordée au peuple dans le Conseil général du 10 décembre. Il n'oublia pas l'instante recommandation du très redouté seigneur : « Pour les lettres à Berne et à Fribourg » écrit le secrétaire du Conseil, « qu'elles soit envoyées en poste, suivant l'avis du Conseil épiscopal auquel elles ont été montrées². »

Ces lettres semblent perdues, mais Balard³ nous les résume ; elles correspondent exactement aux volontés ducales. Elles contestaient premièrement que les missives envoyées aux Suisses eussent été écrites sous l'empire de la crainte ; secondement, que le corps « de la ville » eût partagé l'avis des Fugitifs ; troisièmement que le duc eût « rudement traité la cité », à l'encontre des Franchises. Comme précédemment, les Syndics et Conseil concluaient qu'ils voulaient vivre « soubz l'autorité, subjection et obediencie de illustre, tres reverend et nostre tres redoubté s^r et prince Mons^r de Geneve, et soubz la protection de illustre, tres excellent et nostre tres redoubté s^r le duc de Savoy ». Les deux lettres dont « l'advys » avait été donné par Son Altesse, la minute par son maître de la chambre Vulliet et le secrétaire Ducis, revues enfin par MM. de Balleyson, de Maurienne et de Lucinge, furent expédiées « par ung chevaucheur, le 15 de decembre ». Le chevaucheur était

¹ R.C., t. X, p. 172.

² *Ibidem*. Ce passage confirme notre argumentation sur la éseparation des trois assemblées.

³ P. 32.

de nouveau M^e Pierre Gervais, dont le duc avait fait son héraut ¹.

Un citoyen, Ami Porral ², tenait ses amis, les Forensifs, au courant de ce qui se passait à Genève; il affirme que plusieurs s'abstinrent de paraître en ce conseil spécial quand ils apprirent quel en était l'objet: Louis Chabod, qui avait été du nombre des Fugitifs, puis arrêté, et relâché, se livrait dans les rues à la propagande eigue-note ³. Les Mamelus auxquels on donnait maintenant le sobriquet de « brasseurs », c'est-à-dire: les fomentateurs de troubles, se démenaient aussi. Des bruits fantastiques commençaient à courir sur les châtiments que le duc aurait préparés à ses adversaires ⁴. On ne crut pas avoir assez fait pour contenter M. de Savoie. Le grand vicaire appela Montyon et lui montra des « cries », rédigées par M. le maître Vulliet, contre quiconque se mêlerait de traiter combourgeoisie. Le Petit Conseil les ratifia et, confirmées par la signature du vicaire, elles furent publiées à son de trompe par les carrefours, le samedi soir 16 décembre:

« Que nul citoien, ni bourgoys ne fusse osé, ne sy hardy, de contracter point de bourgoysie avecque estranger que ce fust, sans la licence et sceu dud. Mons^r de Geneve ⁵ », sous peine de corps et biens.

On voit avec quelle désinvolture les officiers ducaux disposaient de l'autorité épiscopale, puisque la proclama-

¹ Cf. *R.C.*, t. X, p. 172, n. 5. D'après Porral, Monseigneur de Savoie avait dit aux syndics, le jour de son départ. : « Or bien, escrivés-le donc à ces Messieurs, comme vous me dites, par maistre Pierre, le sellier, lequel avons fait nostre heyrault, et je vous laisseray icy deux ou trois jours Vuillet qui vous baillera la forme ». Cf. Favre, *A Genève*, p. 79-80.

² Cf. A. Roget, *Ami Porral, le patriote eidguenoï*, dans *Etrennes genevoises*, 1^{re} série, t. V, 1881-1882, p. 147-180.

³ Favre, *A Genève*, p. 80; *Combourgeois*, p. 73.

⁴ Voir Favre, *A Genève*, p. 80-81 et *Combourgeois*, p. 75-76.

⁵ Balard (p. 33) nous en transmet le texte. Il continuait ainsi: «... et les sachans non revellans et les faisant tumulte en la cité, sus la poyne de confiscation de corps et bien sans remission. » C'est-à-dire: celui qui ne dénoncera pas ceux qui se mêlent de

tion faite au nom de M. de Genève avait été rédigée par eux, le révérend Gruet se contentant de la valider par sa signature; mais il savait peut-être que M. de Genève ne le désavouerait pas sur ce point, car celui-ci se montra constamment hostile à la combourgeoisie. La nécessité de cette criée publique n'en est pas moins bien significative. Elle montre que le peuple était moins soumis que ses autorités, et que la combourgeoisie avec les Suisses faisait l'objet des conversations secrètes et suscitait de grands espoirs.

Quand M. le maître Vulliet s'en alla à Chambéry, il était porteur des lettres ducales en faveur de la ville et comptait les faire entériner par l'instance qui avait imposé les peines. Il refusa le cadeau que les autorités lui offrirent, sûr d'être approuvé par le duc qui lui avait donné ordre exprès « de fayre de tout son pouvoyr service à la cité comme à ses affayres propres ¹. » Il ne se doutait pas plus que son maître, que sa carrière à Genève était pour jamais achevée. Il avait, auparavant, sollicité les magistrats de lui remettre une expédition des lettres testimoniales relatant le Conseil général du 10 décembre; il serait injuste d'omettre qu'en cette occurrence, le Conseil épiscopal estima inutile cette expédition; il suffisait « que lad. conclusion demeurast en la maison de ville, car nul ne disoit du contrayre de ce qui avoit esté dict, et exposé par Mons^r le chancellier ¹. » Il est vrai qu'il ne pouvait pas non plus soupçonner des événements qui se préparaient dans le plus grand secret.

combourgeoisie ou qui conspireraient, sera passible de confiscation. — Porral qui écrit à Jean Baud est persuadé que M. de Genève ignorait tout de cette criée. Cf. Favre, *A Genève*, p. 81; *R.C.*, t. X, p. 173, n. 3.

¹ Cf. Balard, p. 33-34; *R.C.*, t. X, p. 174. Vulliet était encore à Genève le 22, où le Conseil veut lui faire un don en argent, qu'il refuse (*ibid.*, p. 177): « Narravit n. Montyon quemadmodum presentavit spectabili Vulliet x scutos pro licteris, qui illos recipere noluit, et dixit quod nichil volebat eciam si competerent mille. »

² Balard, p. 34. Cf. *R.C.*, t. X, p. 175 (21 décembre), et note 3.

VIII. LE 22 DÉCEMBRE.

Aucun chroniqueur, aucun tabellion ne songea, sans doute, à narrer l'existence des exilés. Si, du moins, leurs lettres nous étaient parvenues ! Mais seules, quelques-unes, émanant de leurs amis de Genève, ont traversé les siècles. De sorte que nous ne savons à peu près rien de leur vie en commun, de leurs relations, de leurs passe-temps. L'hôtellerie devait le plus souvent les rassembler, car c'était là que l'on parlait affaires et que s'élaboraient les grands desseins politiques.

L'hôtellerie et les « abbayes », dira Bonivard. Pour nous en tenir strictement à ce que les vieux papiers nous révèlent, nous énumérerons ceux des lieux publics dont l'existence alors est avérée¹.

L'auberge de l'*Ours*, actuellement dans la Neuveville

¹ Les renseignements que nous donnons sur les hôtelleries sont extraits, si nous ne mentionnons pas d'autre source, d'une étude inédite de feu M. l'archiviste Schneuwly, intitulée « Auberges » (A.E.F.). — Sur les abbayes, cf. G. Castella, *Hist. du Canton de Fribourg*, p. 183-184; Max de Diesbach, *Torchères d'anciennes abbayes fribourgeoises*, dans *F.A.* 1894, pl. VI et VII et références : Bibliographie nat. suisse, fasc. V 9 f, p. 235-239; P. Hilber : *Les anciennes abbayes de la ville de Fribourg*, dans *A.F.* 1916; *D.H.B.S.* t. III, p. 254; *La Liberté* du 31 août 1905.

se trouvait en 1501 à la rue de Morat, et « la grande abbaye », qui se composait de la meilleure société, s'assemblait, en 1444 déjà, à celle du *Chasseur* qui était située sur l'emplacement de l'hôtel Zähringen, tout près du pont récemment inauguré¹. Dans la rue de Lausanne, il y avait l'*Autruche* (dès 1492), et dans le quartier de l'Auge, l'abbaye des *Tanneurs* (dès 1417). Nous ne doutons pas que, durant leurs trop longs loisirs, nos exilés n'aient rendu visite à ces divers établissements, mais ce n'était point là qu'ils tenaient leurs séances habituelles et qu'ils avaient — comme disent nos Confédérés — leur *Stammtisch*.

Leur principal rendez-vous était, selon toute présomption, la *Croix-Blanche*. En 1532, Besançon Hugues, ambassadeur de Genève, y descendait, si l'on en juge par ces lignes écrites à ses supérieurs: « Magnifiques et très honorés seigneurs, ... vous veux bien avertir qu'aujourd'hui, 12 de ce mois de janvier, après dîner, se sont partis les capitaines lansquenets qui étaient logés en la *Croix-Blanche*... J'ai tant fait que je suis assuré de savoir la certaine vérité de leur entreprise par un de leur compagnie », etc.². La *Croix-Blanche* était d'ailleurs la plus importante des hôtelleries fribourgeoises, celle où se rencontraient volontiers les personnages revêtus de pouvoirs officiels ou officieux. Elle avait appartenu au XV^{me} siècle aux ducs de Savoie, et occupait à cette époque le terrain où s'élève la Grenette; elle y est encore mentionnée en 1558, dans l'inventaire des biens de Marguerite, fille de feu Nicolas Werli, femme du junker Jörg de Diesbach, tandis qu'en 1572, elle se trouvait à la Grand'Rue. Au temps où Besançon Hugues et ses compagnons s'y rencontraient, elle était donc à la Place de Notre-Dame³; l'hôte en était le sieur

¹ Le « Chasseur » fut transporté, plus tard, au Petit Paradis, actuellement rue des Alpes, où il existe encore.

² Galiffe, *B. Hugues*, p. 516.

³ En 1515, la *Croix-Blanche* appartenait à Jean Heid qui en fut exproprié, puis à qui elle fut restituée. Il avait pour voisin Louis d'Affry. Cf. Berchtold, *Histoire du canton de Fribourg*, t. II,

Gaspard Werli, un ami de Genève, ancien grand sautier et capitaine sur les plaines lombardes. A son enseigne, Messieurs de Fribourg régalaient leurs hôtes de marque, et régalerent en particulier les Genevois ¹.

Il est un autre local où très certainement nos amis se donnaient rendez-vous, c'est l'abbaye des *Merciers* autrement dit : des Marchands, corporation à laquelle appartenaient la plupart. Au début du XV^{me} siècle, elle avait son siège à la rue de Lausanne ; dès 1464, elle se trouvait à la rue de St-Nicolas (emplacement actuel de la Banque de l'Etat).

Quant aux Forensifs qui élirent à Fribourg leur domicile, qui étaient-ils ? Nous pouvons être assurés de trois d'entre eux : Besançon Hugues, Ami Girard et Claude Baud. Tous les trois en effet s'établirent plus tard dans la ville ou même y acquirent des biens ; il n'est donc pas très osé de supposer qu'ils y avaient résidé au temps où ils étaient sans abri.

On sait que l'illustre Besançon Hugues, d'excellente extraction — il appartenait par son père et par sa mère à deux familles syndicales — posséda le domaine de Pérolles et qu'Ami Girard se fixa définitivement à Fribourg en 1533 où il maria ses enfants ². En 1516 déjà, le nom de Besançon paraît dans les Manuels du Conseil, comme

p. 136, n. 1 ; R.M., vol. 32, f^o 98 ; C.T., vol. 227 ; Chap. : couverture ; Stadtsachen B, vol. 126, année 1558. (A.E.F.). Communiqué par M^{lle} Niquille.

¹ L'auberge appartint à Gaspard Werli jusqu'en 1545 date de sa mort (A.E.F. Stadtsachen A, vol. 399 b, f^o 7 v^o) et passa à son fils Nicolas, ainsi que le prouve l'acte suivant : « Der fürnäm, wys, her Niclaus Werli, des raths, ist ouch zû burger angenommen, der hat sin burgerlich recht, sampt dem udall uff sin säshus der würtschafft zû dem wyssencrütz gesetzt. Actum XXIX decembris, anno ut supra [1548]. » (Bb. perg., f^o 129, A.E.F.). Sur Gaspard Werli et les banquets offerts par MM. de Fribourg, voir plus loin notre chapitre XII.

² Nous avons parlé de ces personnages, le 11 mars 1926, devant la Société d'histoire de Fribourg, sous le titre : *Deux fa-*

d'un homme en relations d'affaires suivies avec les Fribourgeois. Cette année-là, Messieurs accordent à « Besançon von Jennff » l'autorisation d'exporter des marchandises que Jean Studer lui avait fournies ¹. Quant à noble Claude Baud, futur syndic, seigneur de Troches et de Lancy, il demeura dans la cité sarinienne jusqu'en 1528 et devait, au moment des troubles provoqués par les progrès de la Réforme, passer en 1534 aux Peneysans, partisans de l'évêque et alliés du duc. Avec cet acte grave et malchanceux, se termina sa carrière genevoise, car il fut condamné à mort par coutumace et ne put jamais rentrer dans sa patrie, malgré ses prières et ses supplications; il acheva ses jours en son château de Troches, en Chablais ².

Pour les autres Genevois fugitifs, plusieurs étaient bourgeois de Fribourg depuis 1519, deux l'étaient même depuis 1513; il est donc naturel d'en déduire qu'ils se fixèrent aussi dans la ville où ils avaient des droits, et qui, enfin, était un peu la leur.

L'intrépide Jehan Baud (ou Baux, ou encore Balli) et Besançon Hugues n'étaient pas seulement beaux-frères, ils étaient d'intimes amis, et les chefs du parti. Baud, en sa qualité de syndic, avait, l'an 1519, grandement favorisé la combourgeoisie et, quelques mois après, lorsqu'elle fut rompue, il fut victime de son patriotisme, destitué, privé enfin de ses droits civiques pour refus d'obéissance à

milles d'Eiguenots à Fribourg, les Hugues et les Girard. — Sur Besançon Hugues, cf. *D.H.B.S.*, t. IV, p. 183, art. *Hugues*, par M. Maire; Ch. Borgeaud, *Les pères de la combourgeoisie de Genève avec Fribourg et Berne*, dans *Etrennes genevoises 1927*. — Sur Ami Girard, cf. *D.H.B.S.*, t. III, p. 423, § C, article d'Henry Deonna.

¹ « Min herren habenn Besançon von Jennff vergönt Tschan Studers farend gütter zû vergandten mogen. » (*R.M.*, vol. 33, f^o 80, A.E.F. Communication de M^{lle} Niquille).

² Sur No. Claude Baud, cf. Galiffe, *Notices*, t. I, p. 46; surtout Louis Blondel, *La Tour de Lancy*, Genève, 1924, 4^o, p. 39-43 et De Crue, *La délivrance de Genève et la conquête du duché de Savoie en 1536* (extrait du *Jahrbuch für schweizerische Geschichte*, t. XLI), 1916, p. 8.

ses successeurs. Or, tous deux étaient Fribourgeois depuis le 4 juillet 1513¹. Jehan Philippe², leur cadet, dont la popularité était grande, appartenait à la promotion du 7 janvier 1519; Claude Baud, Claude du Molard également. Dans la fuite, Jehan et Hudriod du Molard³, ses frères, l'avaient accompagné; il paraît peu probable qu'ils se soient séparés. Pour Guillaume Hoffischer (ou Officher), c'était un Gruérien du Gessenay; son frère Boniface (tous deux appelés souvent Peter, du prénom de leur père), avait échappé en même temps que lui, mais Guillaume seul possédait la bourgeoisie de Fribourg⁴. Claude Rosset, l'hôte de la Tête-Noire, avait entraîné son neveu François. Enfin Pierre de la Thoy, qui avait failli rester dans une embuscade, et Thomas Vandel, un ecclésiastique⁵, frère du procureur Robert Vandel, demeuré à Genève, pouvaient revendiquer la même qualité civique.

¹ Sur les Fugitifs, nous renvoyons aux dernières publications. Pour Jean Baud, syndic et capitaine de l'artillerie, mort en 1529, voir *D.H.B.S.*, t. II, p. 13, art. *Baud*, par Th. Foex. A la bibliographie, ajouter, ainsi que pour les personnages qui suivent, Galiffe, *B. Hugues* (p. 358 et *passim*), ouvrage nécessaire pour cette période, mais à consulter avec prudence. — J.-A. Galiffe, *Notices généalogiques sur les familles genevoises*, t. I, p. 45.

² Avec Jean Philippe, ce seraient les sources de l'histoire genevoise du temps qu'il faudrait citer entières. Cf. Galiffe, *Notices*, t. I, p. 306-308; Doumergue, *Jean Calvin, les hommes et les choses de son temps*, 1^o, t. II, p. 688; W. Walker, *Jean Calvin, l'homme et l'œuvre*, trad. par E. et N. Weiss, Genève, 1909, p. 222-225, 277-279 et *passim*. — Premier syndic et capitaine général, il fut décapité en 1540, comme chef du parti des Artichauts.

³ No. Claude et Hudriod du Molard furent tous deux syndics. Cf. Galiffe, *Notices*, t. I, p. 231-232.

⁴ *Ibid.*, t. I, p. 126-127. Galiffe fait de Boniface, l'aîné; la preuve n'est point donnée. Boniface devint syndic, en 1531. Cf. *D.H.B.S.*, t. IV, p. 134, art. *Hoffischer*, par A. Choisy.

⁵ Cf. Galiffe, *B. Hugues*, p. 356; *Notices*, t. I, p. 77. C'est pour sa qualité ecclésiastique que Balard (p. 36) l'intitule spécialement « Mons^r Thomas Vandelly ». Il fut nommé par l'évêque, en 1526, adjoint du procureur fiscal (Bonivard, t. II, p. 276).

Restent Jean d'Arloz (ou Darlo) et Jean Lullin. Le premier, ce « capitaine des chevaucheurs » qui devait être jeté, avec deux autres officiers, l'an 1535, dans les prisons de Chillon, où ils rejoignirent François Bonivard, était le frère de l'Eiguenot Domeyne d'Arloz, Fribourgeois de 1519¹, et Jean Lullin, l'hôte de l'Ours², un neveu de Pierre « Lullien », inscrit au même moment au *Burgerbuch* : c'était pour eux autant de recommandations. Si nous faisons le compte de tous ces Fribourgeois de Genève et de leurs proches, nous en avons seize, soit la presque totalité des Forensifs dont nous possédions la nomenclature.

Il est certain, en effet, que le quartier-général eiguenot résidait à Fribourg où arrivait la correspondance du parti. Ami Girard le dit implicitement dans ces mots écrits de « Friboure », le 25 novembre : «... je suis accompagny de plusieurs gens de bien et des principaulx du conseilz de la ville et des plus apparans...³» Mais, de ce quartier, partaient sans interruption les officiers d'ordonnance et les chefs eux-mêmes. De sorte qu'il est impossible de savoir combien de temps tous demeurèrent ensemble au lieu central. Quelques-uns le quittèrent pour s'installer à Berne où le Petit Conseil ne se gêna pas de dénoncer, à plusieurs reprises, leur propagande. Jehan Philippe, en particulier, se fit de grands amis parmi la population

¹ Cf. Galiffe, *Notices*, t. I, p. 311; *D.H.B.S.*, t. I, p. 406, art. *Arlod*, par le Dr d'Eternod; De Crue, *La délivrance de Genève*, p. 20-21.

² No. Jean Lullin fut syndic en 1538. Cf. Galiffe, *Notices*, t. p. 88-89. En 1524, Jean Lullin avait dû faire quelques jours de prison pour avoir refusé de déloger les chevaux des Suisses et y mettre ceux du duc. (Bonivard, t. II, p. 215-216; Favre, *Combourgeois*, p. 30.) Jean Lullin appartient à ce groupe de conseillers qui dirigea effectivement les affaires de Genève, aux mauvais jours de 1535, et dont on a pu dire : « Voilà les fondateurs de la République de Genève, ceux auxquels est due une éternelle reconnaissance ! » (De Crue, *La délivrance de Genève*, p. 23; cf. aussi p. 42.)

³ Cf. Favre, à *Genève*, p. 76.

bernoise¹. Et pour les Hoffischer, nul doute qu'ils ne retournèrent dans le Gessenay dont leur oncle fut le châtelain²; l'ardeur belliqueuse de leurs compatriotes, prêts à partir en campagne pour Genève, nous en est le meilleur garant. Même en diminuant d'une demi-douzaine ces Genevois habitant Fribourg, le nombre qu'il en reste est encore respectable.

La situation pécuniaire de ces pauvres gens ne s'améliorait pas en proportion des progrès de leur cause. Leur commerce chôma; la plupart étaient séparés de leurs familles; les plus riches seuls avaient fait venir auprès d'eux leur ménage, dès le début de novembre. Ce dut être le cas de Besançon Hugues et d'Ami Girard qui bientôt, l'un et l'autre, allaient acquérir des biens dans la ville hospitalière. Pour beaucoup, l'état devenait intolérable, et tous aspiraient à un changement rapide.

Leur sort est décrit avec expression par Bonivard³. Comme les Forensifs voyaient que « les choses... ne se pouvoient vider en brief temps », et qu'ils dépensaient de deux côtés à la fois, « ceulx qui avoient femmes et enfans les envoyerent querre; ceulx qui n'en avoient logeoient avec les aultres et alloient boire et manger çà et là, parmy les abbayes, et louerent des maisons à Fribourg ». Cependant, ils continuaient d'« aller parmy les lougis informer tousjours le peuple de leur affaire. De Fribourg, ilz

¹ Les Lullin, les Philippe, les Vandel, au moment où le peuple eut à choisir entre l'Eglise traditionnelle et la Réforme, c'est-à-dire, au point de vue politique, entre Fribourg et Berne, donnèrent à Berne la préférence. Thomas Vandel embrassa les idées nouvelles et se maria avec la fille du dernier vidomne de Genève.

² « Craignant les pratiques », écrit Besançon Hugues, « ai prié au sieur chatelain de Gessenay, oncle du s^r Boniface, qu'il vous envoie 50 hommes... » (Galiffe, *B. Hugues*, p. 516, 13 janvier 1532.) « Hier je dépêchai le s^r Gander, chatelain de Gessenay, à toute diligence pour vous envoyer 50 hommes... » (*Ibid.*, p. 521, 30 janvier 1532; cf. aussi, p. 520.)

³ T. II, p. 242.

s'en alloient à Berne, que n'est loin d'illec, et faisoient le semblable... Toutesfois ilz ne sçavoient comme longuement pouvoir nourrir eulx et leurs mesnaigès en ceste sorte, car ilz n'estoient gentilz hommes ny avoient les rentes pour vivre sans rien faire: parquoy, s'il failloit qu'ilz abandonnassent leur train de marchandise (ce que leur faudroit faire, demeurans hors de leurs maisons), il leur faudroit prendre le bissac et prier Messieurs de les loger en leurs hospitaux ».

L'exode de ces familles eut lieu en deux fois, que la description générale de Bonivard¹ ne distingue pas. La première, si nous interprétons exactement le journal de Balard², pourrait bien être une conséquence du désaveu officiel du Conseil et des lettres du 10 novembre.

Pour en venir aux derniers événements de décembre, les exilés paraissent les avoir connus très vite.

Quand la lettre d'Ami Porral, qui signait du pseudonyme de Déluge, parvint à Jean Baud, à Fribourg, le 20 ou le 21 décembre, résumant tout ce qui s'était passé du 13 au 19, il est certain qu'un plan d'action avait déjà été dressé³. Cette lettre était une réponse des Forensifs à une missive, rédigée le 15 ou le 16 décembre, et parvenue à Genève le lundi 18 au soir. Porral écrivait à mots couverts: « Nous ferons le myeulx que pourrons », mais il déplorait les dernières criées publiques qui entravaient leurs gestes; il eût été préférable que « messieurs des trois villes heussent envoyer icy leurs ambassadeurs », avec une délégation des Fu-

¹ Il faut rapprocher le texte cité et la page 257 du même ouvrage qui répète sous une forme très analogue sa description. Nous noterons, le moment venu, les différences.

² Après la date du 22 décembre, l'auteur (p. 36) raconte que, « desja six sepmaines devant », quelques Fugitifs avaient fait venir leurs femmes et leurs enfants.

³ Cf. *R.C.*, t. X, p. 168, n. 2. Cette lettre, portant la cote P.H., n° 959bis (A.E.G.), est publiée fragmentairement par M. Favre (*A Genève*, p. 78, et n. 1).

gitifs, car, estimait-il, on eût convoqué sans peine un Conseil général qui eût désavoué les « brasseurs »¹.

Mais comment les exilés auraient-ils pu le deviner ? Ils savaient bien que l'opinion était fluctuante et dépendait du nombre de lieues dont le duc était éloigné de Genève. Il en était encore tout près ; ce n'était pas la première fois qu'il s'en absentait pour y rentrer au premier signal. Quant aux Fribourgeois, ils étaient trop bridés pour risquer, à l'insu de leurs alliés de Berne et de Soleure, une démonstration que ceux-ci auraient désavouée en cas d'insuccès, voire même de réussite : impossible d'intervenir officiellement. Ils accédèrent donc officieusement au projet des réfugiés, où le rôle principal allait être tenu par un notaire qui ne craignit pas, néanmoins, de se prévaloir d'un ordre de l'avoyer. Ce notaire signait ses actes : « Ludovicus Desergino » ou « de Sergino »². Il se disait sujet de Messieurs de Fribourg. Le secrétaire du Conseil, Bioley, l'appelle, avec une pointe de mépris : « un Allemand que l'on affirmait être notaire »³. Le syndic Balard⁴ est un peu mieux renseigné ; pour lui, c'est « un notayre et commissayre... de Fribourg ». Bonivard⁵ est enfin plus précis : c'est « ung commissaire de Messieurs de Fribourg, nommé De Sergino ».

Si ce personnage n'avait pas eu, pour sa renommée, l'heur de se rendre à Genève au mois de décembre 1525, il serait demeuré dans un oubli profond, car on ne connaît plus que son nom, et un nom latinisé. Par une fatalité, ses minutes, qui ne durent point être nombreuses, sont perdues ; on conserve de sa main un testament et deux volumes

¹ Le texte de ce fragment est publié dans *R.C.*, t. X, p. 174, n. 3.

² Voir en particulier sa signature, reproduite avec le seing manuel, dans Favre, *Combourgeois*, p. 77, d'après les lettres testimoniales du 30 décembre 1525 (P.H., n° 960, A.E.G.), et notre planche X.

³ «... per illum assistentem Alemanum, quem notarium esse asserebant... » (*R.C.*, t. X, p. 176, séance du 22 décembre).

⁴ P. 34.

⁵ T. II, p. 252.

de reconnaissances féodales¹. Sans être de premier plan, son rang à Fribourg ne laisse pas d'être honorable.

Le mardi avant la Noël de l'an 1505, l'Avoyer et Conseil confiaient la rénovation des rentiers de leur seigneurie d'Everdes, dans la Gruyère actuelle, à « Loys Desergy, natif de nostre d[icte] ville de Fribourg, cleric, notaire et juré² ». Nous avons là tout son état-civil. Il se nommait Louis de Sergy et était né à Fribourg. Cependant, il n'en était pas bourgeois; « maistre Antoine », son père, était recteur des écoles de Fribourg, dès avant les guerres de Bourgogne et appartenait à la petite noblesse du Pays de Vaud³. Louis avait pour sœur une femme qui s'illustra dans son ordre,

¹ Quelques testaments réunis à la suite de la Chronique de Hans Fries (Archives épiscopales de Fribourg, mss. B, n° 9), éditée par le professeur A. Büchi, sont signalés par lui en ces termes (p. 431): « Darzwischen sind einige Testamente eingestret, auch von der Hand mehrerer Notare, eines A.M. (166^v), eines Joh. Motzi (167) und von P. Zimmermann (152^v) und Le Sergino (?). » Le point d'interrogation placé par l'auteur peut disparaître, c'est *De Sergino* qu'il faut lire; celui-ci se trouve en bonne compagnie, le notaire Motzi étant un des notaires les plus réputés de son temps. Ces pièces semblent avoir appartenu à Louis d'Affry (début du XVI^{me} siècle) qui fut possesseur de la Chronique manuscrite de Fries.

¹ R.E. vol. 2, f° 84 v°-85, A.E.F. Communication de M^{lle} Niquille à laquelle nous sommes redevable des détails concernant de Sergy, extraits des Archives d'Etat de Fribourg.

³ Du 19 avril 1474: « Willermus Chastel et magister Antho-nius de Cergino, rector scholarum Friburgi, debent insolidum Jacobo Arsent 23 \bar{u} mon. Frib. causa panni, solvendas in Nativitate beati Johannis proxima » (Communiqué par M^{lle} Niquille; R.N., vol. 357, f° 111, A.E.F.). En 1499 il était défunt: « Loys de Sergino, filz de feu maistre Anthoine de Sergino, jadis recteur d'escole de Fribourg. » (Communiqué par M. P. de Zurich; R.N., vol. 84, f° 17, A.E.F.). — Les Sergy avaient-ils leur origine au village de Sergy, dans le district d'Orbe? L'hypothèse est plausible. Au XIII^{me} siècle, cette localité est appelée Sergy. Cf. *Dictionnaire géographique de la Suisse*, éd. Attinger, Neuchâtel, t. IV, p. 633. E. Révérend du Mesnil (*Armorial historique de Bresse...*, Lyon, 1872, 4°, p. 623), connaît à l'article: *Sergy* une « famille chevaleresque possessionnée à Sergy, près Fernex », éteinte au début du XVI^{me}

dame Marguerite de Sergy, dernière abbesse de Bellevaux, près Lausanne¹. Lui-même, dans un acte, s'intitule « Loys de Sergy, clerc de Fribourg, de l'auctorité apostolicque notaire publicque, juré de la court de mons^r l'official de Lausanne, commissaire et recepveur de tous les fiefs et hommaiges, quelz qu'ilz soient, de toutes la terre et seigneurie de Everdes, et des dependences d'icelle, pour la part de mes tres redoubtés et puissans seigneurs, mess^{rs} de Fribourg, s^{rs} dudit Everdes². » Ce juré de la cour de Monsieur l'official de Lausanne avait donc vécu dans cette ville et avait fait partie de son clergé.

Mais, né à Fribourg, c'est Fribourg qu'il servit. Le 3 juillet 1506, le Conseil écrit en sa faveur au « chastellain et conseilz de Morge³ », pour qu'on fasse droit à ses prétentions. Serait-ce qu'il y possédait des biens, qu'il y avait de la parenté ? Tandis que Louis de Sergy était occupé à éta-

siècle ; une parenté lointaine n'est pas exclue avec la branche qui nous occupe. Enfin, il y eut des Sergy, seigneurs de Perignin au Pays de Gex, et mêlés, dès le XV^{me} siècle, à la petite noblesse et à la bourgeoisie vaudoises. Au XVI^{me} siècle, ils s'allièrent « aux La Fléchère et aux Gento, de La Côte ; aux Chissé et aux Joux-tens, de Lausanne. Ceux-ci héritèrent en 1571 de leur seigneurie de Perignin », a bien voulu nous écrire M. Maxime Reymond, archiviste d'Etat, à Lausanne.

¹ Cf. Ernest Chavannes, *Notices sur l'abbaye de Bellevaux près Lausanne* (M.D.R., t. XXXIV, p. 8). L'auteur indique « un ancien inventaire des titres de cette abbaye, rédigé en 1514 par Louis de Sergy, clerc de Fribourg, notaire, commissaire de la seigneurie d'Everdes, et frère de dame Marguerite de Sergy, dernière abbesse du couvent ».

² « Recognoissances... stipulees per egrege homme Loys de Sergy, commissaire d'Everdes, en faveur de noz tres puissantz et metuendissimes seigneurs de Fribourg. » A.E.F., Grosse de Vuip-pens n° 39, f° 1. Ce volume, ainsi que la grosse n° 40, va de l'an 1506 à 1515. La signature avec paraphe, porte : « Lvi de Sergino ».

³ « An chastellain et conseilz de Morge dz si Loys de Sergino gütt recht hallten. » R.M. vol. 24, f° 3 v°. Il est encore cité, au même lieu, le samedi après la St-Nicolas (f° 50) : « An Loy de Sergin dz er harkom minr herrn meynung zû vernemen. »

blir ou renouveler les terriers du bailliage d'Everdes¹, une affaire d'honneur l'amena, en février 1510, à la barre du Conseil. Un nommé Godion portait plainte contre lui pour calomnie: parmi les sujets de Messieurs, aurait dit Sergy, se trouvaient quatre grands voleurs qui auraient coûté à l'Etat plus de mille couronnes, et Godion serait l'un d'eux². Sergy se défendit d'avoir tenu ces propos, mais l'accusateur ayant produit des témoins, il fut condamné à faire amende honorable. Sans préjuger de la question, la lutte n'était pas égale, car Jean Mestraul, ou Amman, dit Godion, était un personnage³.

Les torts de Sergy devaient être légers, puisque le Conseil, assisté des Soixante, lui octroya son pardon quelques semaines après la condamnation. On fit mieux, on accrut ses prérogatives: il avait jusqu'à la Pentecôte pour achever le terrier d'Everdes, et il obtint la concession de stipuler les contrats de vente dans cette seigneurie, à la seule condition qu'il sollicitât sa grâce des deux Conseils⁴.

Sergy, avait acquis des propriétés dans ce bailliage

¹ « Mentag nach Hilarii — An commissaire von Grünigenn, das er hie sye, so es si fügen wirdt. » R.M. 27, f° 46 v°, janvier 1510.

² « Mentag nach Esto mihi. — Clagt Godion zû Sergino, wie er... hab geredt under minen herren weren vier grosser dieben die der statt Friburg hetten geschadt ab den 1000 kronen, denen er were Godion. » *Ibidem*, f° 55.

³ Membre du Petit Conseil, dès 1500, il devait être délégué à Genève comme orateur de Fribourg, le 1^{er} mars 1519 où se débattait la combourgeoisie, et à l'armée de Morges, le 10 avril avec Dietrich d'Endlisperg. Il servit François I^{er} en Italie, fut blessé à La Bicoque et combattit encore sous Bonnivet en 1524. Cf. *D.H.B.S.*, t. I, p. 303, A., art. d'*Amman*, par A. d'Amman; *R.C.*, t. VIII, p. 296, note 1, due à feu Th. Dufour.

⁴ « Vor räten und LX ist Loys de Sergino verzigen und ime nachgelassen bis Pffingsten die erkantnüss von Grüningen uszumachen und dazwüschon kouff und ander brieff in derselben herrschafft zû empfachen und dann für rät und burger kommen und wyter gnad zû wärben. » R.M., vol. 27, f° 61 v°, 6 mars 1510. — La Pentecôte passa, le terrier n'était pas achevé; le commissaire vit,

où il vécut une grande partie de son existence¹. Il fut en relation avec les gentilshommes de la contrée, et même avec le comte de Gruyère et sa famille. Aussi, lorsque Jean II succéda à son père, en 1514, Louis de Sergy fut-il chargé de recevoir son acte d'assermentation, contre-scélé par l'Avoyer et Conseil de Fribourg.

Cette même année 1514 le vit appliqué à l'inventaire des titres de l'abbaye de Bellevaux, entrepris à la requête de Madame l'abbesse, sa sœur.

Mais il n'avait point délaissé Everdes, et l'an 1523 il était investi de la charge nouvelle de greffier, soit secrétaire de la justice en ce lieu pour Messieurs, aux appointements de 10 livres par an. Il devenait de ce fait le principal officier après le bailli, M. Vœguilli. *(A suivre.)*

en janvier 1511, son travail soumis à un contrôle: « Frytag nach Circumcisionis. — An commissaryen zů Grüningen, das er minen herrn die bekantnüssen bringe, dann si wellen die sächen. » R.M., vol. 28, f° 49, janvier 1511. — On trouve encore deux passages relatifs à cette affaire: « An commissaryen zů Grüningen, dz er mit Rolet Pidoux von hütt über acht tag hie sye. » *Ibid.*, f° 86, 2 mai 1511. — « Mentag nach Cantate. — An vogt zů Grüningen dz er uff sine jar rechnung mit ime harbringe den appt zů Marsens, den commissarien, Glaudo Papoux und Glaudo Jaquemet. » *Ibid.*, f° 95 v°. Le bailli d'Everdes était alors Louis de Clery. L'abbé de Marsens était Pierre Gaudillon (cf. J. Jordan, *L'abbaye prémontrée d'Humilimont* (1137-1580), A.S.H.F., t. XII, 1926, p. 666). Il fut accordé à Sergy un nouveau délai, définitif celui-là, jusqu'à Noël, pendant lequel il fut aussi chargé d'établir le rôle des cens pour le bailli d'Everdes. « Dem comissayre von Grüningen haben min herrn das zil erlengert die erkantnüs zů machen bis Noel und ein mal für alle, und dz er dozwüsch den vogt den zins rodel mache. » R.M., vol. 29, f° 26 v°, 26 avril 1511. — En 1512, il reçoit encore des ordres au sujet de ces reconnaissances terriennes. Cf. *ibid.* f° 78: « zinstag nach Marci ». — En 1513, il est en contestation avec le curé d'Orsonnens à propos d'une vente: « Frytag vor Quasimodo... An commissary zů Everden das er des kilchherrn von Orsonnens kouff-brieff in dryen puncten bessren, oder harkomme zů sagen worumb er dz nitt tün welle. » R.M., vol. 30, f° 57.

¹ Du 15 décembre 1514: « Min herrn haben de Sergino nachgelassen das lob des so er gekoufft zů Grüningen. » R.M., vol. 32, f° 55 v°.

LISTE DES PÉRIODIQUES
QUE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE REÇOIT EN
ÉCHANGE DE SES PUBLICATIONS ET QUI SONT
DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE CANTONALE
ET UNIVERSITAIRE

SUISSE:

Mitteilungen der Antiquarischen Gesellschaft, Zurich.
Rapport annuel du Musée national, Zurich.
Archiv des historischen Vereins des Kantons Bern.
Actes de la Société jurassienne d'émulation.
Der Geschichtsfreund.
Neujahrsblatt des Vereins f. Geschichte, Uri.
Mitteilungen des hist. Vereins des Kt. Schwyz.
Jahrbuch des historischen Vereins des Kt. Glarus.
Freiburger Geschichtsblätter.
Mitteilungen des hist. Vereins des Kt. Solothurn.
Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde.
Mitteilungen des hist. Vereins des Kantons Schaffhausen.
Appenzellische Jahrbücher.
Mitteilungen des hist. Vereins des Kt. St. Gallen.
Jahresbericht der historischen-antiquarischen Gesellschaft Graubündens.
Argovia. Jahresschrift d. hist. Gesellschaft d. Kt. Aargau.
Thurgauische Beiträge zur vaterländischen Geschichte.
Bolletino storico della Svizzera italiana.
Mémoires et documents publ. par la Société d'hist. de la Suisse romande.
Revue historique vaudoise.
Petites annales valaisannes.
Blätter aus der Walliser Geschichte.
Musée neuchâtelois.
Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie.
Mémoires et doc. de la Soc. d'hist. et d'archéologie de Genève.
Bulletin de la Société d'hist. et d'archéologie de Genève.
Bulletin de l'Institut national genevois.
Neujahrsblatt des hist. Vereins von Winterthur.
Revue d'histoire suisse, Zurich (par abonnement).
Le Traducteur, journal allemand-français, La Chaux-de-Fonds.

FRANCE:

Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France.
 Mémoires et documents publ. par l'Acad. chablaisienne.
 Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
 Mémoires et doc. publ. par la Soc. salésienne.
 Mémoires et doc. publ. par la Soc. savoisienne d'hist. et d'archéol.
 Recueil des mémoires et doc. de l'Acad. de la Val d'Isère.
 Bulletin de l'Académie delphinale.
 Bulletin de la Société d'archéol. et de statistique de la Drôme.
 Mémoires de l'Académie de Macon.
 Revue savoisienne.
 Procès-verbaux et mémoires de l'Acad. de Besançon.
 Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.
 Le Bugey. Soc. scientifique, hist. à Belley.
 Bulletin de la Société belfortaine d'émulation.
 Mémoires de la Société d'archéologie de Beaune.
 Bulletin du Musée historique de Mulhouse.
 Annales de la Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain.

ITALIE:

Bolletino della Direzione della pubblica istruzione.
 Felix Ravenna.
 Periodico della Soc. storica per la Provincia e antica diocesi di Como.
 Madonna Verona.
 Archiginnasio.
 Bollettino storico per la Provincia di Novara.
 Augusta praetoria.
 Miscellanea di storia patria, Turin.
 Rendiconti della reale Accad. delle scienze. Turin.
 Bolletino della Soc. piemontese di archeol. e belle arti.

ALLEMAGNE:

Anzeiger des germanisch. Nationalmuseums.
 Zeitschrift f. die Geschichte d. Oberrheins.
 Mitteilungen des Oberhessischen Geschichtsvereins.
 Neue Heidelberger Jahrbücher.

AUTRICHE:

Zeitschrift des Ferdinandeums,
 Actuellement: Veröffentlichungen des Museum Ferdinandeum,
 Innsbruck.

SUÈDE:

Fornvännen.
 K ungl. Vitterhets historie och antikvitets-akademiens Arsbock.

AMÉRIQUE:

Smithsonian Institution, Report.